



Les enjeux de la QUALIFICATION

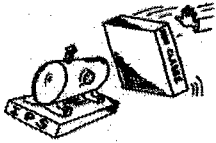
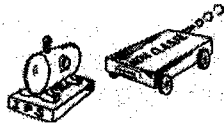
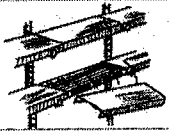
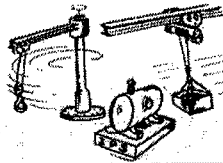
Il est impératif que certains matériels importants pour la sûreté (robinets, pompes, capteurs, câbles ou armoires électriques, etc.) dits "matériels qualifiés" restent opérationnels et manœuvrables en cas d'accident ou de séisme. Le fait que le matériel fonctionne correctement après intervention n'est pas suffisant ! Il faut être sûr que les exigences de maintien de la qualification ont été respectées car il est impossible de reproduire sur site les conditions accidentelles, ni de vérifier que le matériel respecte toujours sa qualification.

- ① Quelques questions/réponses pour **s'assurer que les intervenants sur un matériel qualifié (ou à proximité), sont sensibilisés aux enjeux de la qualification** et mettent en œuvre les exigences appropriées pendant leur intervention.

Questions	Réponses
<p>Quelles sont les différentes catégories de qualification du matériel et à quoi correspondent-elles ?</p> 	<p>→ K1 pour les matériels installés dans l'enceinte ayant à assurer leur fonction aux conditions d'ambiance accidentelles (irradiation, température, humidité) et sous sollicitations sismiques.</p> <p>→ K2 pour les matériels installés dans l'enceinte ayant à assurer leur fonction aux conditions d'ambiance normales et sous sollicitations sismiques.</p> <p>→ K3 pour les matériels installés hors de l'enceinte ayant à assurer leur fonction sous sollicitation sismique et en ambiance accidentelle (selon les cas, ambiance dégradée ou normale).</p>
<p>Comment savez-vous que vous intervenez sur un matériel qualifié ?</p> 	<p>Le maximum de canaux d'information (pancarte signalétique, noté dans le CCTP, dans le dossier d'intervention (BDMAT, OI, gammes...), info donnée par le chef de chantier, le chargé de surveillance en levée de préalables, autre...).</p>
<p>Vous intervenez sur du matériel qualifié. Savez-vous à quoi il est qualifié et pourquoi ? Que signifie pour vous le terme "qualifié" ?</p>	<p>Un matériel qualifié est d'abord un matériel nécessaire pour piloter la tranche en cas d'accident, et qui doit de ce fait pouvoir continuer à assurer sa fonction pendant et après avoir subi des conditions d'ambiance dégradées (c'est-à-dire en phases accidentelle et post-accidentelles).</p>
<p>En quoi une intervention sur un matériel qualifié est elle particulièrement sensible ?</p> 	<p>Il n'est pas possible de vérifier par un essai de "requalification" que le matériel serait apte à fonctionner en conditions accidentelles après intervention. C'est donc par des prescriptions particulières et la qualité de l'intervention que l'on maintient la qualification.</p> <p>La qualification aux conditions accidentelles est par ailleurs fragile et peut être remise en cause par des gestes de maintenance inappropriés sans que ce soit détectable.</p>
<p>Savez-vous quelles sont les mesures particulières que vous devez prendre pour ne pas risquer de déqualifier ce matériel ?</p> 	<p>Respecter strictement les documents de maintenance, (gammes ou cahier des charges qui intègrent les prescriptions relative à la qualification des matériels) ; plans de montage, et ce jusque dans le détail.</p> <p>Monter uniquement des pièces de rechange conformes au référentiel.</p> <p>Maintenir la conformité du matériel (aucune modification ou adaptation).</p> <p>Improvisation et interprétation sont interdites, aviser le chargé de surveillance ou préparateur de tout écart...</p>
<p>Y a-t-il dans le dossier d'intervention des indications particulières à ce sujet ?</p> 	<p>L'intervenant doit être en mesure d'identifier que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'OI indique que le matériel est qualifié (libellé ou exigence de qualification), - l'Analyse de Risque et le PdQ identifient la qualification du matériel, - en cas 2 : les gammes et procédures du CNPE identifient des prescriptions particulières, - en cas 1 : les documents d'intervention doivent identifier que le matériel est qualifié.
<p>Actuellement, vous intervenez sur un matériel qualifié. Quels sont le ou les autres matériels dont vous pouvez dégrader la qualification ?</p>	<p>Celui sur lequel je travaille et les matériels situés à proximité immédiate. Le but est de savoir si l'intervenant a conscience que son intervention peut dégrader la qualification d'autres matériels situés dans l'environnement de son chantier.</p>



② Quelques exemples de parades types pour les différentes catégories **d'agresseurs vis-à-vis des matériels qualifiés** (prise en compte du risque séismes et des chantiers à proximité d'un matériel qualifié).

	<i>Agresseur</i>	<i>Risque</i>	<i>Parade</i>
Agresseur statique	<ul style="list-style-type: none"> Echafaudage, Caisse fixe, Fûts à proximités de matériels IPS, Stockages superposés de fûts en haut de rampes d'accès, entrepôt d'un disjoncteur sur roulettes dans les locaux 6,6 KV, Rampes d'éclairages ou néons agresseurs, Stockages de matériels sur planchers de service BR Tranche à l'arrêt (stockage des gaines RRM le long des GV pendant le déchargement, dalles anti-missiles sur les charpentes GV, sur le local PZR). 		<ul style="list-style-type: none"> Eloigner Arrimer Prévenir le basculement (jambes de force diamétralement opposées) Réduire le temps de présence de l'agresseur (préparation du chantier avec matériel IPS non requis, repli de chantier suivant au plus près la fin d'intervention).
Agresseur mobile	<ul style="list-style-type: none"> Baie ou caisse mobile, Enregistreurs sur chariots, Outils spécifiques ou non. 		<ul style="list-style-type: none"> Freiner. Arrimer. Eloigner l'agresseur lorsque aucun intervenant est sur le chantier.
Cas particuliers	Capotage des chemins de câbles.		<ul style="list-style-type: none"> Reposer le capotage (systèmes KRT ou RPN) ou déposer définitivement le capotage.
	Engin de manutention (pont, potence avec ou sans palan en position sûre).		<ul style="list-style-type: none"> Immobiliser ou déposer l'engin de manutention. Mettre en position de garage. Ranger les chaînes.

Bonnes pratiques

Lors de la visite préalable du chantier, identifier tous les matériels qualifiés situés dans l'environnement de travail.

Lors de la visite repli de chantier, vérifier l'absence de dégradation sur les matériels qualifiés dans l'environnement de travail ainsi que d'éventuels agresseurs.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter :

- concernant la qualification ➔ Christian BEAUFILS (7689)
- concernant les notes de catégories des pièces de rechange ➔ Jean-Luc VINCENT (7549)
- concernant le séisme ➔ Michel VALENTIN (7599)